

2 GRAND ANGLE

SOCIÉTÉ Avec des conférences et un débat, la Fondation Sarah Oberson revient

Quelle réinsertion pour

GILLES BERREAU

Quatre ans après la disparition de Lucie, Marie meurt dans des circonstances comparables. Sans parler d'Adeline cette année aussi à Genève. Les trois assassins étaient encore sous le coup de condamnations antérieures pour des délits similaires. En consacrant hier à Saxon sa Journée annuelle à ce sujet, la Fondation Sarah Oberson voulait contribuer au débat de société en cours.

pas logique de garder ces primo-délinquants enfermés à vie. Mais voilà, lesquels laisser sortir?»

«Notre système judiciaire a été gravement dysfonctionnel et a manqué du bon sens élémentaire en laissant sortir pour des congés et des sorties des détenus qui ont purgé une, deux, voire même trois peines de prison pour des viols ou des meurtres.»

Et le Professeur Jaffé de rappeler que si les psychologues et psychiatres peuvent contribuer à identifier un certain nombre de



«Un petit nombre de criminels ne devraient jamais être relâchés.»

PHILIP JAFFÉ PSYCHOLOGUE

Le psychologue Philip Jaffé a rappelé hier soir qu'avant de diriger l'Institut universitaire Kurt Bösch, il a travaillé plusieurs années dans un hôpital psychiatrique pénitentiaire de haute sécurité aux USA. «J'ai étudié, soigné, expertisé des tueurs et violeurs en série, dont un violeur lycanthrope (ndlr: loup-garou), un vampire, ou encore un violeur nécrophile à la Hannibal Lecter et beaucoup de pauvres bougres.»

Graves dysfonctions

«Sur la base de cette expérience, j'ai toujours soutenu qu'un petit nombre de criminels ne devraient jamais être relâchés. Mais pour réduire le taux de récidive de manière efficace, il faut éviter de tomber dans le piège de la surestimation de la dangerosité des personnes. Ce sont une minorité de violeurs et de meurtriers qui récidivent et il n'est

personnes très dangereuses, ils peuvent se tromper. Mais que les autorités cantonales et judiciaires ont aussi un rôle à jouer. Et une responsabilité. «Tous ces professionnels doivent collaborer de manière intégrée et interdisciplinaire, sous la guidance d'un bon chef de projet qui peut être un psy, mais aussi un criminologue ou un juge.»

Intérêt public prépondérant

Et le psychologue de prôner un changement de mentalité en s'inspirant du cas du meurtrier de Marie pour justifier son maintien en prison. «Il ne s'agit pas de retirer la liberté à un citoyen présumé innocent, mais de maintenir en détention un assassin condamné. Les mentalités de tous les acteurs du système judiciaire doivent prendre en compte, de manière coordonnée, l'intérêt public prépondérant.»



Dans son invitation à sa journée 2013, la Fondation Sarah Oberson illustre ainsi la difficulté de concilier la sécurité publique et les droits des détenus. DR

L'AVIS DE



CLAUDE ROUILLER ANCIEN PRÉSIDENT DU TRIBUNAL FÉDÉRAL

«L'internement à vie est un ersatz à la peine de mort»

D'après le droit actuel, la dangerosité n'est rien d'autre que la potentialité de récidive. Est considéré comme dangereux celui qui a commis un crime odieux et intentionnel portant atteinte à la vie ou l'intégrité physique, mentale ou sexuelle d'autrui. Et dont on peut dire que s'il est remis en liberté, il recommencera. Les responsables des drames d'Adeline, Marie et Lucie entrent évidemment dans cette catégorie. Il est reversant que ces tragédies se soient produites, alors que des quantités d'expertises et d'analyses avaient alerté les autorités sur les risques.

La solution est-elle l'internement à vie?

C'est une mauvaise solution, car cette mesure est un ersatz de la peine de mort. Elle ne tient pas compte que notre démocratie part de l'idée que tout individu a une valeur, quel que soit son passé. Notre système veut punir, mais aussi réinsérer. Ce qui est d'ailleurs dans l'intérêt, moins du condamné que de la société elle-même.

Dès lors que faire?

Cessons de sauter en l'air à chaque drame. On oublie alors que l'essentiel est de prévenir la criminalité en favorisant l'épanouissement de notre jeunesse dans des mi-

lieux familiaux sains. En outre, l'école devrait permettre de déceler les cas de maltraitance fabriquant des adolescents ou adultes violents dans leur hostilité à autrui. Il est de toute façon faux de dire que le système est mauvais et ne fonctionne pas.

Plus précisément, que faire de ces adultes sanguinaires?

Pas d'angélisme. Certains ne peuvent pas être soignés et réhabilités. Ils doivent malheureusement être gardés en détention dans des établissements appropriés. Cela implique une volonté politique d'investir dans un domaine qui est certainement porteur. GB

Davantage de moyens pour les professionnels

Le débat mené hier par notre confrère Fabrice Germanier au Casino de Saxon n'a évidemment pas permis de trouver de solutions toutes faites à la problématique des délinquants récidivistes. Mais il aura amené les intervenants à s'accorder sur deux points: le système a failli, mais il ne faut pas pour autant le remettre intégralement en question. Et il faut donner plus de moyens aux services pénitentiaires pour encadrer les 98 ou 99% des détenus qui ont le droit de se réinsérer. «J'ai actuellement entre 180 et 190 dossiers de probation à suivre et je dispose de 2,6 équivalents plein temps pour

s'en occuper», déplore Philippe Pillonel, chef du Service de probation du canton de Fribourg et président de l'Association suisse de probation. «Ça fait plus de 70 personnes par collaborateur, dont 15 à 18% qui demandent une vigilance accrue. Les politiques doivent nous donner davantage de moyens.» Un constat partagé par Christian Varone, commandant de la police cantonale valaisanne, mais aussi ancien chef du service pénitentiaire. «Le débat a lieu en ce moment au Grand Conseil. Mais les finances cantonales ne sont pas très bonnes et la réalité des prisons est méconnue, sauf quand il y a des

drames. Actuellement, on met des moyens dans les prisons, mais peu dans l'accompagnement des conditionnels.»

Formation à améliorer

La formation du personnel encadrant devrait, elle aussi, bénéficier d'une attention supplémentaire. Dans les médias, après les affaires Marie et Adeline, les termes d'amateurisme ou d'angélisme ont été utilisés pour pointer du doigt les dysfonctionnements du système. «Des fautes ont été commises, reconnaît Emmanuelle Franzetti, psychologue et psychothérapeute, tout le monde

a le droit de faire une erreur, mais dans les cas qu'on évoque ici, il y a un problème de compétences, de formation, de bagage chez certaines personnes habilitées à prendre des décisions capitales. A tous les niveaux, y compris nous, les experts, devons parfois avoir l'humilité de dire qu'on n'a pas les compétences pour décider. La Suisse est un tout petit pays avec quelques dizaines de criminels dangereux, non réinsérables. Il faut aller chercher l'expérience ailleurs en Europe, aux Etats-Unis, là où on étudie ces problématiques depuis très longtemps.» La Vaudoise a également souligné les difficultés de communication entre les

intervenants, mettant en balance la protection des données du criminel et l'intérêt général. Christian Varone a eu à prendre ce genre de décision et il admet toute la difficulté de distinguer entre un détenu réinsérable et un autre qui ne doit pas sortir. «On a beau avoir tous les avis d'experts, quand on signe une feuille de congé, on doit prendre ses responsabilités.» «Le système actuel nous donne de bons outils», conclut Philip Jaffé, encore faut-il qu'il soit appliqué et par des personnes extrêmement bien formées, du gardien de prison au juge.»

© OLIVIER HUGON / PHOTOS LOUIS DASSELBORNE



«On doit parfois avoir l'humilité de dire qu'on n'a pas les compétences pour décider.»

EMMANUELLE FRANZETTI PSYCHOLOGUE-PSYCHOTHÉRAPEUTE FSP À RENENS



«Quand on signe une feuille de congé, on doit prendre ses responsabilités.»

CHRISTIAN VARONE COMMANDANT DE LA POLICE CANTONALE VALAISANNE



«J'ai 190 personnes en probation et j'ai 2,6 postes pour s'en occuper. On manque de moyens.»

PHILIPPE PILLONEL CHEF DU SERVICE FRIBOURGEOIS DE LA PROBATION

